

**Séance du mercredi 17 novembre 2021**

---

Date de la convocation:

**Membres en exercice :** 12  
*L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,*

**Présents :** 7  
**Présents :** Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET

**Votants :** 8  
**Représentés :** Félix SASSO

**Excusés :** Sadek BOUBEKEUR, Noël PEREIRA DA CUNHA

**Absents :** Xavier MACIAS, Alexandra FRONTY

**Secrétaire de séance :** Serge LAGUIBEAU

---

**2021\_056 - Objet : AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'HELIPORTAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU**

Le président expose au conseil syndical que le marché public "Marché d'héliportages lié aux travaux de restructuration et réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets" notifié le 31/01/2020 à l'entreprise Hélibéarn atteint son montant maximum, soit 500 000€ HT.

Cet accord cadre estimait un temps de rotations (256 h) et de mises en place d'un hélicoptère pour assurer le transport des hommes et matériels vers le refuge Wallon-Marcadau durant les 15,5 mois de chantier de ces travaux.

Plusieurs facteurs imprévus ont accru significativement le recours aux héliportages et notamment :

- La crise sanitaire induite par le COVID a contraint à installer une base de vie extérieure avec des bungalows d'hébergement individualisés (et leur assise plane aux abords du refuge) mobilisant des rotations non envisagées et perturbant l'organisation des travaux (grue)
- Les conditions climatiques défavorables de septembre 2020 ont figé les travaux d'amenée d'eau vers la pico-centrale du refuge et empêché l'installation et la mise en service de cette dernière. En l'absence d'électricité produite, un à deux groupes électrogènes ont fourni l'énergie nécessaire aux travaux mais induit des rotations de matériel et carburant supplémentaires.

Cette augmentation du volume des rotations des appareils a conduit à dépasser le montant de référence de 378 050 € et pratiquement atteindre le maximum de cet accord cadre fixé à 500 000 € HT à la fin du mois d'octobre 2021.

La commission syndicale doit ainsi engager et mener à son terme une nouvelle consultation d'héliportages pour la fin des travaux. Dans l'intervalle, le présent avenant vise à élever le montant maximal de cet accord cadre à 550 000 € HT pour garantir la continuité des travaux durant le mois de novembre 2021, mois de mobilisation intense des entreprises avant toute dégradation climatique.

Suite à cette présentation, le conseil syndical à l'unanimité des délégués présents, **DECIDE :**

- **DE CONTRACTER** avec l'entreprise Hélibéarn un premier avenant au "Marché d'héliportages lié aux travaux de restructuration et réhabilitation du refuge du Wallon-Marcadau à Cauterets" dans

les conditions suivantes :

Tarbes

Montant de l'avenant :

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/11/2021

065-256501321-20211117-2021\_056-DE

- Montant HT : 50 000,00 €
- Montant TTC : 60 000,00 € (TVA à 20%)
- % d'écart introduit par l'avenant : 10 % soit une modification de faible montant au sens de l'article R 2194-8 du code de la commande publique (marché de services)

Nouveau montant de l'accord cadre :

- Montant maximal HT : 550 000,00
- Montant maximal TTC : 660 000,00 (TVA à 20%)

Le reste des conditions du marché reste inchangé

- **D'AUTORISER** le président à signer cet avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

Le président  
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
--------------

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/11/2021 065-256501321-20211117-2021_056-DE
---